**QUICK TEX NEGRO 400ML**
**Code : 5004-001034**

**Version: 5** **Révision: 07/03/2023** Revisión précédente: 15/09/2022 Date d´impression: 07/03/2023

## RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

QUICK TEX NEGRO 400ML
Code : 5004-001034 (CAS: - EC: 204-065-8) UFI: 9MUE-EH7C-7C02-V3DP

ENREGISTREMENT REACH:

Nom d´enregistrement:

Dimethyl ether

Numéro d´enregistrement:

01-2119472128-37

### 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnelle [ ] consommation

Gaz propulseur dans les aérosols.

Secteurs d´utilisation (utilisation tel quel ou comme composant de mélanges):

Utilisations industrielles (SU3). Industriel.
Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (SU8). Industriel.
Fabrication de substances chimiques fines (SU9). Industriel.
Formulation (mélange) de préparations et/ou reconditionnement (SU10). Industriel, Professionnelle.
Fabrication de produits en matières plastiques (SU12). Industriel, Professionnelle.
Bâtiment et travaux de construction (SU19). Industriel, Professionnelle, consommation.
Utilisations par des consommateurs (SU21). consommation.
Utilisations professionnelles (SU22). Professionnelle.

Utilisation dans des processus de fabrication, formulation ou application (utilisations pertinentes):

Fabrication de la substance, Industriel.
Utilisation comme intermédiaire et matière première pour alimentation sans contrôle strict, Industriel.
Formulation de mélanges et/ou reconditionnement, Industriel.
Utilisation comme carburant, Professionnelle.
~Uso como agente espumante para la fabricación de espumas, Industriel, Professionnelle.
Durée de vie d´articles en mousse, consommation.
Utilisation de propulseurs, Industriel, Professionnelle, consommation.
Agent de dégreaissage et/ou de séchage des peaux des animaux, Industriel.

Utilisation dans des produits (categories de produit pertinentes):

Adhésifs, produits d´etanchéité (PC1). Produits d´assainissement de l´air (PC3). Produits antigel et de dégivrage (PC4). Produits biocides (PC8). Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a). Produits de traitement de surface des métaux (PC14). Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15). Intermédiaire (PC19). Substances chimiques de laboratoire (PC21). Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir (PC23). Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (PC24). Fluides por le travail des métaux (PC25). Colorants pour papier et carton, produits de finition et d´imprégnation (PC26). Produits phytopharmaceutiques (PC27). Produits pharmaceutiques (PC29). Produits lustrant et mélanges de cires (PC31). Préparations et composés à base de polymères (PC32). Colorants pour textiles, produits de finition et d´imprégnation (PC34). Produits de lavage et de nettoyage (PC35). Produits pour soudage et brasage (PC38). Cosmétiques, produits de soins personnels (PC39).

Utilisation dans des articles (categories d´article pertinentes):

Articles en plastique (AC13).

Utilisations déconseillées:

Ce produit n´est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d´utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme ´Utilisations prévues ou identifiées´.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

### 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

CAR REPAIR SYSTEM FRANCE S.A.S.
5, Chemin du Moulin - 84350 COURTHÊZON FRANCIA
Téléphone: +33 0 490 667 635 - www.carrepairsystem.eu

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

info@carrepairsystem.eu

### 1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

+33 0 490 667 635 L-J 8:30-12/13:30-17:30h. V 8:30-13:30h.

## RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP):

DANGER:Aerosol 1:H222|Skin Irrit. 2:H315|Eye Irrit. 2:H319|STOT RE 2:H373|Asp. Tox. 1:H304

| Classe de danger | Classification de la substance | Cat. | Routes d´exposition | Organes cibles | Effets |
|---|---|---|---|---|---|
| Physico-chimique: | Aerosol 1:H222 | Cat.1 | - | - | - |
| Santé humaine: | Skin Irrit. 2:H315<br>Eye Irrit. 2:H319<br>STOT RE 2:H373<br>Asp. Tox. 1:H304 | Cat.2<br>Cat.2<br>Cat.2<br>Cat.1 | Peau<br>Yeux<br>Inhalation<br>Ingestion+Aspiration | Peau<br>Yeux<br>Systhémique<br>Poumons | Irritation<br>Irritation<br>Effets graves<br>Mort |
| Environnement:<br>Non classé | | | | | |

QUICK TEX NEGRO 400ML
Code : 5004-001034

**Version: 5** **Révision: 07/03/2023** Revisión précédente: 15/09/2022 Date d´impression: 07/03/2023

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Le produit est étiqueté avec la mention d´arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP)

- Mentions de danger:

| | |
|---|---|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H373 | Risque présumé d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée par inhalation. |
| H304 | Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |

- Conseils de prudence:

| | |
|---|---|
| P102-P405 | Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef. |
| P210 | Tenir à l´écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d´inflammation. Ne pas fumer. |
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d´ignition. |
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| P264 | Laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P337+P313 | Si l´irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P301+P310-P330+P331 | EN CAS D´INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P303+P361+P353-P352-P312 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l"eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l"eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P305+P351+P338-P310 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l´eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P410+P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. |

- Indications additionelles:

Aucune

- Substances qui contribuent à la classification:

Xylène (mélange d´isomères) 15% (EC No. 215-535-7)

2.3 AUTRES DANGERS:

~En concentraciones bajas puede tener efectos narcóticos. ~En concentraciones elevadas puede causar asfixia y la víctima puede no ser consciente de la asfixia.

- Autres dangers physico-chimiques:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

- Autres effets néfastes pour l´environnement:

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

QUICK TEX NEGRO 400ML
Code : 5004-001034

**Version: 5** **Révision: 07/03/2023** Revisión précédente: 15/09/2022 Date d´impression: 07/03/2023

## RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Ce produit-ci est une substance.

Description chimique:

Oxyde de diméthyle
CH3-O-CH3

COMPOSANTS:

| | | |
|---|---|---|
| 60 < C < 70 % | Éther méthylique<br>CAS: , EC: 204-065-8, REACH: 01-2119472128-37<br>CLP: Danger: Flam. Gas 1:H220 \| Press. Gas (Liq.):H280 | REACH |
| 10 < C ≤ 15 % | Xylène (mélange d´isomères)<br>CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7, REACH: 01-2119488216-32<br>CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 \| Acute Tox. (inh.) 4:H332 \| Acute Tox. (skin) 4:H312 \| Skin Irrit. 2:H315 \| Eye Irrit. 2:H319 \| STOT SE (irrit.) 3:H335 \| STOT RE 2:H373 \| Asp. Tox. 1:H304 | REACH |
| 5 < C < 10 % | Xylène<br>CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7<br>CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 \| Acute Tox. (inh.) 4:H332 \| Acute Tox. (skin) 4:H312 \| Skin Irrit. 2:H315 | CLP00 |
| 2,5 < C < 5 % | Acétate de n-butyle<br>CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1, REACH: 01-2119485493-29<br>CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 \| STOT SE (narcosis) 3:H336 \| EUH066 | REACH / ATP01 |

Impuretés:

Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d´autres sections:

Pour plus d´informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l´ECHA sur 17/01/2023.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou trés persistants et trés bioaccumulables (vPvB):

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

3.2 MÉLANGES:

Non applicable (substance).

## RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin.Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s´il y a une possibilité d´exposition.Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.Il peut être dangereux pour la personne appliquant la respiration artificielle.

| Route d´exposition | Symptômes et effets, aigus et différés | Description des premiers secours |
|---|---|---|
| Inhalation: | ~El vapor puede producir dolor de cabeza, vértigo, náuseas, pérdida de coordinación, somnolencia y en caso de asfixia pérdida de movilidad y pérdida de consciencia. | Retirer le sujet de la zone contaminée et l´amener en plein air. S´il existe difficulté pour respirer, appliquer de l´oxygène. Si la respiration est irrégulière ou en cas d´arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin. |
| Peau: | Le contact avec la peau produit rougeur.En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. | En cas de congélation, rincer abondamment avec de l´eau, ne pas enlever les vêtements et faire appel à un médecin. |
| Yeux: | Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur. | Enlever les verres de contact.Rinçage à l´eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu´à ce que l´irritation soit descendue.Consulter immédiatement un ophtalmologiste. |
| Ingestion: | En cas d´ingestion peut provoquer nausées et vomissement. | En cas d´ingestion, demander l´assistance immédiate d´un médecin. Mettre en position demi-assise et laisser au repos. |

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:
En cas d´exposition avec ce produit il est nécessaire un traitement spécifique; devrait être à disposition les moyens appropriés et les instructions.Le produit aspiré pendant le vomissement pourrait causer des blessures pulmonaires. Par conséquent, le vomissement ne devrait pas être provoqué ni mécanique ni pharmacologiquement.En cas d´ingestion, on devrait évacuer l´estomac avec précaution.
Antidotes et contre-indications:
En cas de pneumonie causée par les agents chimiques, un traitement par des antibiotiques et des corticoïdes doit être envisagé.

## RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:)
Poudres spécifiques ou atmosphère de CO2.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Gas inflammable. Se décompose sous l´action de la chaleur intense. La pression peut augmenter et le conteneur peut exploser s´il est chauffé dans un incendie. Les vapeurs peuvent s´accumuler dans les endroits bas ou confinés en areas bajas, ou voyager sur une grande distance vers une source d´ignition et produir un retour de flamme. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé. Le monoxyde de carbone est très toxique par inhalation. Le dioxyde de carbone, dans des concentrations suffisantes, peut se comporter comme un gaz asphyxiant.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:
Équipements de protection particuliers:
Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes.Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité.La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.
Autres recommandations:
Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée sauf si absolument nécessaire, depuis une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

## RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:
Éliminer les possibles sources d´ignition et, s´il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l´inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:
Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir rubrique 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
- Recommandations générales:
Éviter tout genre de déversement ou fuite.
- Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50ºC. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.Ne pas fumer.

| | | |
|---|---|---|
| Point d'éclair | -38 ºC (Pensky-Martens) | CLP 2.6.4.3. |
| Température auto-inflammation: | 278 ºC | |
| Limites inférieures/supérieures d´inflammabilité/explosivité: | 3,0 - 23,4 % Volume 25ºC | |

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
Éviter l´application du produit directement sur des personnes, animaux, plantes ou aliments.Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
- Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:
Il n´est pas consideré un danger pour l´environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l´aire de stockage. S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d´humidité extrêmes. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.
- Classe de magasin:
D´après les dispositions en vigueur.
- Temps de stockage:
24 Mois.
- Températures:

min:5 ºC, max:35 ºC (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l´écart de agents oxydants, acides.

- Type d´emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

- Substances/mélanges dangereuses énumérées:Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):

· Dangers physiques:Aérosol extrêmement inflammable. (P3a) (150t/500t neto).
· Dangers pour la santé:Non applicable
· Dangers pour l´environnement:Non applicable
· Autres dangers:Non applicable
- Quantité seuil pour l´application des exigences relatives au seuil bas:150 (neto) tonnes
- Quantité seuil pour l´application des exigences relatives au seuil haut:500 (neto) tonnes

- Observations:
Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s´entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l´application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d´être présentes à n´importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l´intérieur de l´établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l´annexe I de la Directive Seveso.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

## RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

| INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012) | An | VME | | VLCT | | Observations | Table |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ppm | mg/m3 | ppm | mg/m3 | | MP non. |
| Éther méthylique | 2004 | 1000 | 1920 | - | - | | |
| Xylène (mélange d´isomères) | 2007 | 50 | 221 | 100 | 442 | *Vd | 84 |
| Xylène | 2007 | 50 | 221 | 100 | 442 | *Vd | 84 |
| Acétate de n-butyle | 1983 | 150 | 710 | 200 | 940 | | 84 |

VME - Valeur limite moyenne d´exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d´exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.
**Vd - Risque de pénétration percutanée.

- Risque de pénétration percutanée (*Vd):
Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n´est prise pour empêcher l´absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l´absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d´entrée d´importance égale ou supérieure même que l´inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l´utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l´air lorsque les seules techniques d´échantillonnage de l´air peuvent ne pas donner une indication fiable de l´exposition. La surveillance biologique est la mesure et l´évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l´air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l´absorption d´une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d´absorption cutanée importante et/ou d´absorption du tractus gastro-intestinal après l´ingestion, lorsque le contrôle de l´exposition dépend d´un équipement de protection respiratoire, lorsqu´il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l´effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l´organe cible qui est liée à la toxicité.
Substances qui ont établi un valeur limite biologique:
- Xylenes (technical or commercial grade) (2011): Biological determinant: methylhippuric acids in urine, BEI: 1.5 g/g creatinine, Sampling time: end of shift (2).
-
Ces indicateurs s´accumulent dans le corps pendant la semaine de travail, donc le temps d´échantillonnage est critique par rapport aux expositions précédentes. (2) When the end of the exposition not coincide with the end of the working day, the sample will be taken as soon as possible after the real exposition ceases. Once the steady state that depends on each biological indicator (weeks, months) has been reached, sampling of these can be done at any time. &puede aumentar considerablemente los niveles sanguíneos de mercurio, como catión de monometilmercurio, y en muy pequeña proporción (menos del 10% del total) los niveles en orina. &The biological determinant is an indicator of exposure to the chemical, but the quantitative interpretation of the measurement is ambiguous. &(CDC: Guidelines for the identification and management of lead exposure in pregnant and lactating women, 2010). c´est à dire de valeurs « à ne pas dépasser » réglementairement (article R. 4412-152 du Code du travail) : &

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

| - NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Efects systémiques, aiguë et chroniques: | DNEL Inhalation mg/m3 | | DNEL Cutanée mg/kg bw/d | | DNEL Oral mg/kg bw/d | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Xylène | 289 (a) | 7,7 (c) | - (a) | 180 (c) | - (a) | - (c) |
| Éther méthylique | - (a) | 1894 (c) | - (a) | - (c) | - (a) | - (c) |
| Xylène (mélange d´isomères) | 289 (a) | 77 (c) | s/r (a) | 180 (c) | - (a) | - (c) |
| Acétate de n-butyle | 960 (a) | 480 (c) | 11 (a) | 11 (c) | - (a) | - (c) |

| - NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: | DNEL Inhalation mg/m3 | | DNEL Cutanée mg/cm2 | | DNEL Yeux mg/cm2 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Xylène | 289 (a) | - (c) | - (a) | - (c) | - (a) | - (c) |
| Éther méthylique | - (a) | - (c) | - (a) | - (c) | - (a) | - (c) |
| Xylène (mélange d´isomères) | 289 (a) | s/r (c) | s/r (a) | s/r (c) | - (a) | - (c) |
| Acétate de n-butyle | 960 (a) | 480 (c) | s/r (a) | s/r (c) | s/r (a) | - (c) |

| - NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, POPULATION GÉNÉRALE:- Efects systémiques, aiguë et chroniques: | DNEL Inhalation mg/m3 | | DNEL Cutanée mg/kg bw/d | | DNEL Yeux mg/kg bw/d | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Xylène | 174 (a) | 14,8 (c) | - (a) | 10,8 (c) | - (a) | 1,6 (c) |
| Éther méthylique | - (a) | 471 (c) | - (a) | - (c) | - (a) | - (c) |
| Xylène (mélange d´isomères) | 174 (a) | 14,8 (c) | s/r (a) | 108 (c) | s/r (a) | 1,6 (c) |
| Acétate de n-butyle | 859,7 (a) | 102,34 (c) | 6 (a) | 6 (c) | 2 (a) | 2 (c) |

| - EFFETS LOCAUX, AIGUË ET CHRONIQUES:- Effets locaux, aiguë et chroniques: | DNEL Inhalation mg/m3 | | DNEL Cutanée mg/cm2 | | DNEL Yeux mg/cm2 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Xylène | 174 (a) | - (c) | - (a) | - (c) | - (a) | - (c) |
| Éther méthylique | - (a) | - (c) | - (a) | - (c) | - (a) | - (c) |
| Xylène (mélange d´isomères) | 174 (a) | s/r (c) | s/r (a) | s/r (c) | - (a) | - (c) |
| Acétate de n-butyle | 859,7 (a) | 102,34 (c) | s/r (a) | s/r (c) | s/r (a) | - (c) |

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - DNEL non derivé (pas de risque identifié).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

| - CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermitentes: | PNEC Eau douce mg/l | PNEC Marin mg/l | PNEC Intermittent mg/l |
|---|---|---|---|
| Xylène | 0.327 | 0.327 | 0.327 |
| Éther méthylique | 0.155 | 0.016 | 1.549 |
| Xylène (mélange d´isomères) | 0.327 | 0.327 | 0.327 |
| Acétate de n-butyle | 0.18 | 0.018 | 0.36 |

| - USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L´EAU DOUCE ET MARINE: | PNEC STP mg/l | PNEC Sédiments mg/kg dw/d | PNEC Sédiments mg/kg dw/d |
|---|---|---|---|
| Xylène | 6.58 | 12.46 | 12.46 |
| Éther méthylique | 160 | 0.681 | 0.069 |
| Xylène (mélange d´isomères) | 6.58 | 12.46 | 12.46 |
| Acétate de n-butyle | 35.6 | 0.981 | 0.0981 |

| - CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l´homme: | PNEC Air mg/m3 | PNEC Sol mg/kg dw/d | PNEC Oral mg/kg dw/d |
|---|---|---|---|
| Xylène | - | 2.31 | - |
| Éther méthylique | - | 0.045 | - |
| Xylène (mélange d´isomères) | - | 2.31 | - |
| Acétate de n-butyle | s/r | 0.0903 | n/b |

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
n/b - PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).
s/r - PNEC non derivé (pas de risque identifié).

8.2 CONTRÔLES DE L´EXPOSITION:

MESURES D´ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate.Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale.Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d´exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l´inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

CONTRÔLE DE L´EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

| | |
|---|---|
| Masque: ✓ | Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d´ébullition supérieur à 65ºC (EN14387).Classe 1: capacité baisse jusqu´a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu´a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu´a 10000 ppm.Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.Masque avec des filtres combinées, adéquates pour gaz, vapeurs et particules (EN14387/EN143).Classe 1: capacité baisse jusqu´a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu´a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu´a 10000 ppm.Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.Les équipes de respiration avec des filtres n´opèrent pas de façon satisfaisante quand l´air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène infèrieure à 18% en volume. |
| Lunettes: ✓ | Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant. |
| Écran facial: | Non. |
| Gants: ✓ | Gants en gomme de fluorocarbone, épais >0.7 mm (EN374). Niveau minimum recommandé 3, temps de pénétration >60 min (protection de contact permanent). Quand seulement s´attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d´utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. Pour le choix d´un type particulier de gants pour des applications spécifiques, avec une certaine durée, devrait tenir compte des facteurs pertinents dans le lieu de travail (sans limitation à eux), en tant que: En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants. S´il est utilisé en solution ou mélangé avec des autres substances, ou dans des conditions différentes de EN374, contactez le fournisseur des gants approuvés. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés. |
| Bottes: | Non. |
| Tablier: ✓ | Conseillable. |
| Combinaison: | Non. |

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l´environnement. Éviter les émissions à l´atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l´infiltration dans les sols.

- Déversement dans l´eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.

- Loi de gestion de l´eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l´eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l´atmosphère durant la manipulation et l´utilisation. Éviter si possible l´émission de solvants à l´atmosphère, ne pulvérisant pas plus du strictement nécesaire.

QUICK TEX NEGRO 400ML
Code : 5004-001034

**Version: 5** **Révision: 07/03/2023** Revisión précédente: 15/09/2022 Date d´impression: 07/03/2023

## RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

**Aspect**

| | | |
|---|---|---|
| État physique: | Gaz | |
| Couleur: | Noir | |
| Odeur: | Caractéristique | |
| Seuil olfactif: | 0,39 ppm | |

**Changement d´état**

| | | |
|---|---|---|
| Point de fusion: | -73,50 ºC | |
| Point initial d'ébullition: | 126,3 ºC à 760 mmHg | |

**- Inflammabilité:**

| | | |
|---|---|---|
| Point d'éclair | -38 ºC (Pensky-Martens) | CLP 2.6.4.3. |
| Limites inférieures/supérieures d´inflammabilité/explosivité: | 2,95 - 23,36 | |
| Température auto-inflammation: | 278 ºC | |

**Stabilité**

| | | |
|---|---|---|
| Température de décomposition: | Non disponible (manque de données). | |

**Valeur pH**

| | | |
|---|---|---|
| pH: | Non applicable | |

**- Viscosité:**

| | | |
|---|---|---|
| Viscosité dynamique: | 0,73 cps à 20ºC | |
| Viscosité (temps écoulement): | Non disponible. | |

**- Solubilité(s):**

| | | |
|---|---|---|
| Solubilité dans l'eau | Inmiscible | |
| Liposolubilité: | Non applicable (substance inorganique). | |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | 0,07 (comme log Pow) | |

**- Volatilité:**

| | | |
|---|---|---|
| Tension de vapeur: | Non applicable. | |
| Taux d´évaporation: | Non disponible (manque de données). | |

**Densité**

| | | |
|---|---|---|
| Densité relative: | Non applicable. | |
| Densité de vapeur relative: | Non disponible. | |

**Caractéristiques des particules**

| | | |
|---|---|---|
| La taille des particules: | Non disponible. | |

**- Propriétés explosives:**

Dans la molécule il n´y a aucun groupe chimique associé avec des propriétés explosives.

**- Propriétés comburantes:**

Non classé comme produit comburant.

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS:

**Informations concernant les classes de danger physique**

| | |
|---|---|
| Aérosols: | Aérosol extrêmement inflammable. |

**Autres caractéristiques de sécurité:**

| | |
|---|---|
| Poids Moléculaire (numérique): | 116,16 g/mol |
| Tension superficielle: | 14,5 din/cm à 20ºC |
| Chaleur de combustion: | 8175 Kcal/kg |
| COV (livraison): | Non disponible. |

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

CAR REPAIR SYSTEM

**QUICK TEX NEGRO 400ML**
**Code : 5004-001034**

**Version: 5** **Révision: 07/03/2023** Revisión précédente: 15/09/2022 Date d´impression: 07/03/2023

## RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:

- Corrossion pour les métaux:

Il n´est pas corrosif pour les métaux.

- Proprietés pyrophoriques:

In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées. Ne polimérise pas.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

- Chaleur:

Tenir éloigné des sources de chaleur.

- Lumière:

S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire.

- Air:

Le produit n´est pas affecté par l´exposition à l´air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

- Humidité:

Éviter des conditions d´humidité extrêmes.

- Pression:

Irrélevant.

- Chocs:

Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l´emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Conserver à l´écart de agents oxydants, acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: .

## RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÉGLEMENT (CE) NO 1272/2008:

TOXICITÉ AIGUË:

| Dosages et concentrations letales de composants individuels: | DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral | DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée | CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation |
|---|---|---|---|
| Xylène | 4300 Rat | 1700 Lapin | > 22080 Rat |
| Éther méthylique | | | > 100000 Rat |
| Xylène (mélange d´isomères) | 4300 Rat | 1700 Lapin | > 22080 Rat |
| Acétate de n-butyle | 10768 Rat | 17600 Lapin | > 23400 Rat |

| Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels: | ATE mg/kg bw Oral | ATE mg/kg bw Cutanée | ATE mg/m3.4h Inhalation |
|---|---|---|---|
| Xylène | - | *1700 | 11000 Vapeurs |
| Éther méthylique | - | - | > 100000 Vapeurs |
| Xylène (mélange d´isomères) | - | *1700 | 11000 Vapeurs |
| Acétate de n-butyle | - | - | 23400 Vapeurs |

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l´ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu´ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d´exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé

Non disponible

- Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

| Routes d´exposition | Toxicité aiguë | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou rétardées | Critère |
|---|---|---|---|---|
| Inhalation:<br>Non classé | ATE > 20000 mg/m3 | - | Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 3.1.2. OECD 403 |
| Peau:<br>Non classé | ATE > 5000 mg/kg bw | - | Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 3.1.2. OECD 402 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Yeux:<br>Non classé | Non disponible. | - | Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données). | GHS/CLP 1.2.5. |
| Ingestion:<br>Non classé | ATE > 2000 mg/kg bw | Non disponible. | Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 3.1.2. OECD 401 |

## CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

| Classe de danger | Organes cibles | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou rétardées | Critère |
|---|---|---|---|---|
| - Corrossivité/irritation respiratoire:<br>Non classé | - | - | Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 1.2.6. 3.8.2.2.1. |
| - Corrossivité/irritation cutanée: | Peau | Cat.2 | IRRITANT: Provoque une irritation cutanée. | GHS/CLP 3.2.2. OECD 404 |
| - Lésions/irritation oculaire graves: | Yeux | Cat.2 | IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux. | GHS/CLP 3.3.2. OECD 405 |
| - Sensibilisation respiratoire:<br>Non classé | - | - | Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 3.4.2.1. |
| - Sensibilisation cutanée:<br>Non classé | - | - | Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 3.4.2.2. OECD 406 |

## - DANGER PAR ASPIRATION:

| Classe de danger | Organes cibles | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou rétardées | Critère |
|---|---|---|---|---|
| - Danger par aspiration: | Poumons | Cat.1 | DANGER PAR ASPIRATION: Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. | GHS/CLP 3.10.2. |

## TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

| Effets | SE/RE | Organes cibles | Cat. | Principaux effets, aigus et/ou rétardées | Critère |
|---|---|---|---|---|---|
| - Systémiques: | RE | Systhémique | Cat.2 | NOCIF: Risque présumé d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée par inhalation. | GHS/CLP 3.8.3.4 |

## EFFETS CMR:

### - Effets cancérigènes:

N´est pas considéré comme un produit cancérigène.

### - Génotoxicité:

N´est pas considéré comme un produit mutagénique.

### - Toxicité pour la reproduction:

N´est pas perjudiciable pour la fertilité.N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

### - Effets via l´allaitement:

Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

## EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

### Routes d´exposition

Peut s´absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

### - Exposition à court terme:

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l´élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau. Risque présumé d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée par inhalation.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Xylène, Xylène (mélange d´isomères).

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ:

| - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels | CL50 (OECD 203) mg/l·96heures | CE50 (OECD 202) mg/l·48heures | CE50 (OECD 201) mg/l·72heures |
|---|---|---|---|
| Xylène | 14 - Poisson | 16 - Daphnie | |
| Éther méthylique | 4100 - Poisson | 4400 - Daphnie | |
| Xylène (mélange d´isomères) | 14 - Poisson | 16 - Daphnie | 10 - Algues |
| Acétate de n-butyle | 18 - Poisson | 44 - Daphnie | 675 - Algues |

| - Concentration sans effet observé | NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours | NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours | NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures |
|---|---|---|---|
| Acétate de n-butyle | | 23 - Daphnie | |

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

| Toxicité aquatique | Cat. | Principaux dangers pour l´environnement aquatique | Critère |
|---|---|---|---|
| - Toxicité aquatique aiguë: Non classé | - | Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 4.1.2. |
| - Toxicité aquatique chronique: | - | Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). | GHS/CLP 4.1.2. |

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non facilement biodégradable.

| Biodegradation aérobique de composants individuels | DCO mgO2/g | %DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours | Biodegradabilidad |
|---|---|---|---|
| Xylène | 2620 | 97 - - | Facile |
| Éther méthylique | 1041 | 1 3 5 | Non facile |
| Xylène (mélange d´isomères) | 2620 | 52 81 88 | Facile |
| Acétate de n-butyle | 2204 | 80 82 83 | Facile |

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non applicable (la molécule ne contient pas de groupes fonctionnels hydrolysables).

- Photodégradabilité:

Il est oxydé indirectement dans l´atmosphère par des réactions photochimiques, principalement en contact avec les radicaux hydroxyles, sous l´influence de la lumière du soleil. La dégradation dans le milieu athmosphérique est prévue en quelques jours.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Une bioaccumulation est improbable.

| Bioaccumulation de composants individuels | logPow | BCF L/kg | Potenciel |
|---|---|---|---|
| Xylène | 2.95 | 29 (calculée) | peu probable, faible |
| Éther méthylique | 0.07 | 1.7 (calculée) | peu probable, faible |
| Xylène (mélange d´isomères) | 3.16 | 56.5 (calculée) | Faible |
| Acétate de n-butyle | 1.81 | 6.9 (calculée) | Non bioaccumulable |

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

| Movilité de composants individuels | log Poc | Constante de Henry Pa·m3/mol 20ºC | Potenciel |
|---|---|---|---|
| Acétate de n-butyle | 1,84 | 28,5 (calculée) | Non bioaccumulable |
| Xylène | 1,7 | 660 (calculée) | peu probable, faible |
| Éther méthylique | 0,89 | 101 (calculée) | peu probable, faible |
| Xylène (mélange d´isomères) | 2,25 | 660 (calculée) | Faible |

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB : Demi-vie en eau de mer < 60 jours,Demi-vie en eau douce ou estuarienne < 40 jours,Demi-vie en sédiments marins < 180 jours,Demi-vie en sédiments d´eau douce ou estuarienne < 120 jours,Demi-vie dans le sol < 120 jours,Facteur de bioconcentration BCF < 2000,´Concentration sans effet observé´ a long terme des organismes d´eau douce ou des eaux marines NOEC > 0.01 mg/l,Il n´est pas classé comme CMR,Il n´a pas du potentiel de perturbation du système endocrinien.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES:

- Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone:

Non dangereux pour la couche d´ozone. Substance non incluse dans l´annexe I du Règlement (CE) nº 2037/2000~1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d´ozone.

- Potentiel de formation photochimique d´ozone:

Il contribue relativement peu à la formation d´ozone dans la troposphère.

- Potentiel de réchauffement climatique:

En cas d´incendie ou d´incinération dégage du CO2.

## RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d´emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.Avant d´éliminer l´emballage, s´assurer qu´il soit tout à fait vide.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.Ne pas incinérer des récipients fermés.

## RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:

1950

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:

AÉROSOLS

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:

Transport par route (ADR 2021) et
Transport par chemin de fer (RID 2021):

- Classe: 2
- Groupe d'emballage:
- Code de classification: 5F
- Code de restriction en tunnels: (D)
- Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L
- Quantités limitées: 1 L (voir exémptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4

Transport voie maritime (IMDG 39-18):

- Classe: 2
- Groupe d'emballage:
- Fiche de Sécurité (FS): F-D,S-U
- Guide soins médicaux d´urgence: 620*
- Polluant marin: Non.
- Document pour le transport: Connaissance d´embarquement.

Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):
- Classe: 2
- Groupe d'emballage:
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.

Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non disponible

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE:
Voir la section 14.3

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:
Non applicable (non classé comme dangereux pour l´environnement).

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:
S´assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:
Non applicable.

## RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation:
Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:
Si le produit est destiné au public en général, il est obligatoire un signal tactile de danger. Les prescriptions techniques concernant les dispositifs permettant la détection des dangers au toucher doivent être conformes à la norme EN ISO 11683, relative aux 'Emballages - Indications tactiles de danger - Exigences.'

Protection de sécurité por des enfants:
Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Législation spécifique sur les aérosols:
Applicable d´après la Directive 75/324/CEE~2013/10/UE, sur les générateurs d´aérosols et la Directive 87/404/CEE, sur les récipients sous pression simples.

AUTRES LÉGISLATIONS:

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):
Voir la section 7.2

Autres legislations locales:
Le destinataire doit vérifier l´existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Pour ce produit a été fait une évaluation de la sécurité chimique.

CAR REPAIR SYSTEM

**QUICK TEX NEGRO 400ML**
**Code : 5004-001034**

**Version: 5** **Révision: 07/03/2023** Revisión précédente: 15/09/2022 Date d´impression: 07/03/2023

## RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1

### TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

#### Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l´effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066 L´exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H373 Risque présumé d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée par inhalation.

#### Notes concernat l´identification, classification et l´étiquetage des substances ou mélanges:

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l"étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d"isomères.
Note U ( table au 3 ) : Lorsqu"ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l"un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L"affectation dans un groupe dépend de l"état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s"effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés: Press. Gas (Comp.); Press. Gas (Liq.) ; Press. Gas (Ref. Liq.); Press. Gas (Diss.). Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

#### CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

#### PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· EUR-Lex L´accès au droit de l´Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
· Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
· Valeurs limites d´exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
· Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2021).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

#### ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· GHS: Système général harmonisé de classification et d´étiquetage des produits chimiques.
· CLP: Classification, à l´étiquetage et à l´emballage des substances et des mélanges.
· EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
· ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
· CAS: Service américain d´enregistrement des produits chimiques.
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· COV: Composés Organiques Volatiles.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
· IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
· IATA: Association du Transport aérien international.
· ICAO: Organisation de l´aviation civile internationale.

#### LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

| HISTOIRE: | RÉVISION: |
|---|---|
| Version: 4 | 15/09/2022 |
| Version: 5 | 07/03/2023 |

#### Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Modifications introduites par rapport à la version précédente en raison de l'adaptation de la structure et du contenu de la fiche de données de sécurité au règlement (UE) n° 2020/878 : toutes les sections.

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.